Municipalité de
Vufflens-le-Château

Vufflens-le-Château, le 4 mai 2026

PREAVIS DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL GENERAL DE VUFFLENS-LE-CHATEAU

N° 04/06/26

Objet : Rapport de la Municipalité au Conseil général sur la gestion de l'année 2025

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation le rapport sur sa gestion pour l'année 2025, qui est présenté en suivant le nouveau plan comptable MCH2.

0 ADMINISTRATION GENERALE

Autorités

Conseil général (législatif)

Le Conseil général a siégé 4 fois, soit les lundis 28 avril, 23 juin, 6 octobre et 1er décembre 2025 à 20h15.

Au 1er janvier 2025, le Conseil général est constitué de 73 conseillers dont 44 hommes et 29 femmes, alors qu'au 31 décembre 2025, suite aux nouvelles assermentations et démissions, le Conseil général est constitué de 82 conseillers dont 50 hommes et 32 femmes.

Bureau du Conseil après les nominations réglementaires du 23 juin 2025

Président	M. Dominique Kowalski
Vice-Présidente	Mme Katia Barberis
Secrétaire (pas d'élection règlementaire)	M. Aurèle Etchegaray
Scrutateurs	MM Romain Noirjean et Pierre Zbinden
Scrutateurs suppléants	Mme Elisabeth Zbinden et Mathieu Perey
Commission des finances et de gestion	Mmes et MM. Francine Dambach Corsten, Sarra Perrin, Béatrice Glinz, Frédéric Charpié, Jean-Christophe Mani, Jean-Philippe Burrus et Jérôme Lami.

Délégués des associations intercommunales

ASIME (Association Scolaire Intercommunale Morges et Environs)	Mme Martine Gloor-Chassot Suppléante : Mme Caroline Leiter
AVM (Alimentation en eau potable du Vallon de la Morges)	Mme Marie-Annick Tzaut Pellissier, MM André Bonnefoy, Mathieu Perey, Pierre Zbinden
ERM (Epuration des eaux usées de la Région Morgienne)	M. Tristan Perey

Municipalité (exécutif)

La répartition des dicastères est comme suit :

M. Pierre Siegwart, Syndic Remplaçante : Mme Sylvie Nussbaum	Administration générale – Finances - Informatique - Contrôle des habitants – Pré-Parascolaire «La Vufflantine» - Relations extérieures
M. Philippe Henriod, Municipal Vice-Syndic Remplaçant : M. Yves-Alain Falcy	Routes - Voirie et déchets - Réseau d'épuration Cours d'eau - Espaces publics - Cimetière - Transports publics
M. Thierry Chollet, Municipal Remplaçant : M. Pierre Siegwart	Urbanisme - Police des constructions - Défense incendie - Protection civile - Temples et cultes
Mme Sylvie Nussbaum, Municipale Remplaçant : Thierry Chollet	Enseignement primaire et secondaire - Passeport vacances - Affaires sociales - Affaires culturelles et sportives - Plan canicule - Police
M. Yves-Alain Falcy, Municipal Remplaçant : Philippe Henriod	Domaines et bâtiments (Vignes, terrains, forêts et bâtiments) - Service des eaux - Tourisme - Sortie des retraités - Energies renouvelables

Les membres de la Municipalité siègent en principe chaque semaine, le lundi à 17h00, sous la présidence du Syndic.

Cela a représenté 41 séances ordinaires.

Les membres de la Municipalité participent également à des assemblées, séances de travail et représentations en lien avec leur dicastère ou pour représenter la Commune.

Préavis de la Municipalité

La Municipalité a soumis 6 préavis au Conseil général :

N°	Titre	Adopté par le Conseil le
02/04/25	Demande d'un crédit de CHF 28'000.- pour l'établissement d'une étude de faisabilité pour la construction d'une UAPE de 96 places et pour la rénovation de l'enveloppe du bâtiment de l'école et de la salle de gymnastique, avec la création d'une nouvelle salle ACM	28.04.20245
03/06/25	Comptes de l'année 2024	23.06.2025
04/06/24	Rapport de la Municipalité au Conseil général sur la gestion communale de l'année 2024	23.06.2025
05/10/25	Demande d'un crédit de CHF 3'300'000.- pour la rénovation de l'enveloppe du bâtiment de l'école et de la salle de gymnastique avec la création d'une nouvelle salle ACM	06.10.2025
06/10/25	Arrêté d'imposition pour l'année 2026. Proposition de la Municipalité 60.5. Maintenir le taux pour les années 2026 à 2028 Amendement de la commission de gestion et adopté par le Conseil général: Maintenir le taux de 60.5 pour les années 2026 et 2027	06.10.2025
07/12/25	Budget communal 2026	01.12.2025

Administration

Rôle électoral – Registre civique

Trois votations/élections ont été organisées, les 9 février, 28 septembre et 30 novembre. Lors du premier scrutin, la Commune comptait 594 électeurs suisses et étrangers dont 292 femmes et 298 hommes.

Bourgeoisie – Naturalisations

La Municipalité a traité quatre procédures de naturalisations.

Gestion des archives

Pro Archives SA a été mandatée et est intervenue 1 jour en 2025 pour la gestion des archives.

Les documents en pré-archivage sont stockés dans la Maison de Commune et les archives anciennes dans l'abri de protection civile.

Manifestations organisées par la Commune

3 mars 2025	Réception des nouveaux habitants
15 mars 2025	Distribution des sacs de compost
1er mai 2025	Séance seniors sur la cybercriminalité
22 mai 2025	Sortie des retraités
16 juin 2025	Distribution du vin de la commune
14 septembre 2025	Journée de Commune
19 décembre 2025	Noël villageois + vente des sapins

Personnel communal

Mme Melissa Champod	Secrétaire municipale, depuis le 1er décembre 2021
Mme Evelyne Larpin	Boursière communale, depuis le 1er janvier 2023
M. David Christin	Employé communal de la voirie, depuis le 1er juin 2011
M. Philippe Vuffray	Employé communal des bâtiments, depuis le 1er octobre 2013

Contrôle des habitants

Evolution de la population

Selon le relevé officiel, notre Commune comptait 888 habitants, dont 716 suisses et 172 étrangers au 31 décembre 2025.

Ces chiffres nous sont communiqués par le Canton en fonction du RCPers (Registre Cantonal des Personnes) à qui nous faisons parvenir toutes les mutations et d'Infostar (Registre de l'Etat civil) qui nous transmet les mutations d'état civil.

Les personnes dont la demande initiale de permis est en cours de traitement et celles au bénéfice d'un permis L de courte durée ne sont pas comptées dans cette statistique annuelle.

Nombre de mutations enregistrées :

- 74 arrivées
- 42 départs
- 2 changements d'adresse à l'intérieur de la Commune
- 9 naissances
- 2 décès
- 2 mariages, 2 séparations, 3 divorces

Cartes d'identité et passeports

9 demandes de carte d'identité ont été traitées.

Les demandes groupées passeport + carte d'identité sont traitées directement par le Centre de biométrie à Lausanne.

Service des intérêts généraux

Associations régionales

ARCAM (Association de la Région Cossonay-Aubonne-Morges)

L'ARCAM représente 54 communes et plus de 250 entreprises membres.

Créée en 2009, l'association agit sur le territoire du district de Morges, auprès des Communes et des acteurs de la promotion économique et touristique. Ses activités sont réparties en 4 thématiques : Entreprise & Economie, Territoire & Mobilité, Tourisme, Développement régional.

Son mot d'ordre est : Pour un district uni, ouvert et dynamique !

Cette association est présidée par M. Bertrand Duperrex, Syndic de Vullierens et la direction est assurée par M. Olivier Bally.

La Municipalité est représentée par M. Pierre Siegwart aux assemblées de l'ARCAM.

Notre cotisation à cette association, basée sur le nombre d'habitants, représente CHF 9.80/habitant.

UCV (Union des Communes Vaudoises)

L'UCV est une association faîtière chargée de défendre les intérêts de ses membres et de les promouvoir devant les autorités et le public. Actuellement 278 des 300 communes vaudoises, soit 92 %, sont membres de l'UCV.

Cette association est présidée par Mme Chantal Weidmann Yenny, Syndique de Savigny. La direction est assurée par M. Eloi Fellay.

La Municipalité est représentée par M. Pierre Siegwart aux assemblées de l'UCV.

Notre cotisation à cette association est composée d'un montant de base de CHF 2'193.50 avec un complément de CHF 1.75/habitant.

AdCV (Association de Communes Vaudoises)

L'AdCV, qui compte 70 Communes membres, est une organisation faîtière qui défend les intérêts des petites et moyennes Communes. Son but est de renforcer la responsabilité des Communes et défendre leur autonomie.

L'association est présidée par M. Alain Jaccard de Denens et le secrétaire général se nomme M. Loïc Hautier.

La Municipalité est représentée par M. Pierre Siegwart aux assemblées de l'AdCV.

Notre cotisation à cette association, basée sur le nombre d'habitants, représente CHF 3.10/habitant.

Promotion de la Commune

Vufflinfos

Le Vufflinfos est rédigé par la Municipalité avec la participation d'habitants du village. Il est distribué fin janvier et fin août. Son impression couleur sur papier glacé est confiée à une imprimerie de Morges.

Site internet + CommuneApp

Le site internet et l'application sont régulièrement mis à jour. Ils sont une source d'informations diverses pour ses visiteurs.

Page Facebook

La page Facebook « Vufflens-le-Château officiel » est régulièrement alimentée par les annonces de manifestations, les photos de ces dernières et des informations diverses.

Service informatique

Le budget informatique (abonnements et contrats de licence et maintenance de l'équipement) représente un montant de CHF 27'509.70. Le serveur a été changé pour un montant de CHF 11'010.00.

1 SECURITE PUBLIQUE

Police

Le maintien de la sécurité et de l'ordre public est assuré par la Police cantonale qui peut soutenir notre Commune avec les entités d'appui suivantes : Répondant de proximité, Poste mobile de gendarmerie, Gérant de sécurité, Gendarmerie mobile, Bureau de la législation, Radar, Prévention routière et Groupe judiciaire de la police de sûreté.

Notre participation aux coûts de la Police cantonale se monte à CHF 128'594.00.

Police communale

La Municipalité mandate une entreprise de sécurité privée pour la surveillance des bâtiments communaux avec des rondes effectuées de nuit. Pour la prévention routière, elle peut installer un radar notamment devant l'école et le long de la route villageoise.

L'entreprise de sécurité a coûté CHF 3'459.20.

Service du feu

SIS Morget

Le président du comité de direction est M. Yves Schopfer, Syndic de Vaux-sur-Morges et le commandant est le Major Nicolas Houlmann.

La Municipalité est représentée par M. Thierry Chollet au Conseil intercommunal pour les deux assemblées générales ainsi qu'à l'exercice final.

Le SIS Morget est composé de 24 Communes de la région morgienne et 215 (222 en 2024) sapeurs-pompiers volontaires.

En 2025, le SIS Morget est intervenu à 401 reprises (400 en 2024). 90 interventions ont été effectuées la nuit, 136 le weekend et 175 durant la semaine en journée. 27 % des interventions sont des départs de feu. 24% des interventions sont d'ordres d'assistances techniques et cinq interventions se sont déroulée sur notre commune.

Notre participation financière à cette association, basée sur le nombre d'habitants, représente CHF 31.41/habitant (CHF 31.90/habitant en 2024).

Défense civile

Protection civile District Morges

Notre Commune est intégrée à l'organisation du District de Morges. Elle regroupe les 62 Communes du district, pour un bassin de 88'875 habitants au 31.12.2025.

Le Comité de direction est présidé par M. Christian Franco, Municipal à Denges.

La Municipalité est représentée par M. Thierry Chollet au Conseil intercommunal lors des deux assemblées générales.

Le commandement de cette organisation est assuré par le Lt col Laurent Sunier.

Notre participation financière, basée sur le nombre d'habitants, représente un montant de CHF 20.99/habitant (CHF 20.92/habitant en 2024).

2 FORMATION

Degré primaire et secondaire

Etablissement primaire de Morges-Ouest

Le collège de la Burtignière a accueilli 13 élèves de 7-8P en provenance de Vufflens-le-Château à la rentrée scolaire 2025.

La direction de l'établissement primaire de Morges Ouest est assurée par M. Fabien Descoeudres.

Classes du collège de Vufflens

Lors de la rentrée d'août 2025, notre collège comptait 83 élèves, dont 42 de Vufflens-le-Château, 26 de Chigny, 5 de Tolochenaz et 10 élèves de Morges.

Des séances de coordination pour améliorer la prise en charge (transport/repas) ont été organisées.

Enseignement secondaire

A la rentrée d'août 2025, 34 élèves de Vufflens-le-Château étaient scolarisés au collège de Morges Beausobre.

La direction est assurée par M. Cyril Mignot.

ASIME

L'ASIME (Association Scolaire intercommunale de Morges et environs) est composée de 10 communes.

Son directeur administratif est M. Vincent Hacker.

Le comité de direction dont fait partie Mme Sylvie Nussbaum, se réunit chaque mois. Il est présidé par M. Andreas Sutter.

L'ASIME gère les transports scolaires, la mise à disposition des locaux scolaires, les camps scolaires ainsi que le Centre Marcel Barbay dont elle est propriétaire. Elle s'occupe des devoirs surveillés ainsi que de la gestion du cabinet dentaire.

Conseil intercommunal

Le Conseil intercommunal composé de 27 membres s'est réuni 2 fois pour approuver notamment les budgets et les comptes.

La Municipalité est représentée par M. Pierre Siegwart au Conseil intercommunal.

Conseil d'établissement

Le Conseil d'établissement est composé de 24 membres issus à parts égales des 4 quarts suivants : les parents, les professionnels de l'école, la société civile et les autorités.

L'Association « La Vufflantine » accueil parascolaire et crèche

L'Association « La Vufflantine », composée des communes de Chigny et Vufflens-le-Château gère l'accueil collectif de jour parascolaire (UAPE) jusqu'à 60 places, une crèche (CVE) ouverte depuis août 2023 jusqu'à 34 places avec une prise en charge des enfants de 7h00 à 18h30 et un accueil familial de jour (AMF). La direction est assurée par Mme Iris Montero Javega.

L'UAPE est ouverte pendant les périodes scolaires et organise des camps d'une semaine pendant les vacances. Tandis que la crèche est ouverte pendant toute l'année, sauf deux semaines en été et une à Noël.

Le Comité de direction, qui se réunit à dix reprises par année, se compose comme suit :

M. Pierre Siegwart, Vufflens-le-Château, Président

Mme Virginie Decurnex Baumann, Chigny, Vice-Présidente

Mme Sylvie Nussbaum, Vufflens-le-Château

Mme Ana Calado, représentante de l'APEVE

Mme Marie Lamy, représente des parents

3 Culture, sport et loisirs

Sociétés locales

Notre Commune compte 7 sociétés locales actives : Le chœur d'hommes « La Concorde », la Gym-dames, l'Association du Marché artisanal de Vufflens-le-Château, l'Association des Parents d'Elèves de Vufflens-le-Château et Environs (APEVE), Vuffl'Ambiance Culture Club, VufflensBouge ainsi que la Jeunesse de Vufflens et Chigny.

La Municipalité soutient les sociétés locales par des subventions annuelles et la mise à disposition gratuite des locaux communaux.

Autres sociétés/associations

La Municipalité soutient le Passeport-vacances Morges et environs en lui accordant CHF 85.- par enfant de Vufflens-le-Château (10 passeports en 2025). Mme Sylvie Nussbaum représente la Commune auprès de cette association.

En 2025, la Commune de Vufflens-le-Château s'est engagée, de même que toutes les communes partenaires du Passeport Vacances, à verser à l'Association un forfait annuel réparti par le nombre d'habitants par commune. Ceci dans le but de pérenniser le Passeport Vacances menacé de mettre fin à ses activités.

Manifestations - Permis temporaires

4 autorisations ont été délivrées (soirées de la Concorde, Vuffl'ambiance, Vide-dressing et le Marché artisanal).

Sports

La Municipalité soutient les clubs sportifs de la région qui en font la demande par un versement annuel de CHF 50.- par enfant du village qui en est membre. Un soutien a ainsi été accordé à 17 sociétés sportives ayant 92 enfants actifs dans notre Commune (total CHF 4'600.-).

Notre Commune participe également aux frais de fonctionnement de la piscine et de la patinoire de Morges à hauteur de CHF 2.55/habitant.

Temples et cultes

La Municipalité, représentée par M. Thierry Chollet, a participé aux différentes assemblées de la paroisse protestante (2) et catholique (1).

Notre Commune a participé aux frais de service des organistes et à divers frais d'exploitation de salles de paroisses protestantes voisines pour un montant de CHF 626.25, ainsi qu'aux frais de cultes et aux investissements de la paroisse catholique pour un montant de CHF 7'567.15.

Eglise

L'Eglise est chauffée quelques heures précédant chaque événement ayant lieu dans l'église. Cette manière de faire permet de réduire la quantité de gaz nécessaire à chauffer le bâtiment.

L'ensemble vocal Auditea a donné un concert en mai et le groupe musical Arcana Antiqua s'est produit pour un concert « Noël des temps passés » en décembre.

5 AFFAIRES SOCIALES

Service social

ARASMAC

L'ARASMAC, Association Régionale pour l'Action Sociale Morges-Aubonne-Cossonay, regroupe les 56 Communes du district de Morges.

Le Comité de direction est présidé par Mme Valérie Induni, Syndique à Cossonay.

L'association est dirigée par M. Anthony Vieira.

La Municipalité est représentée par Mme Sylvie Nussbaum au Conseil intercommunal.

Fondation de La Côte

En tant que fondation de droit privé d'utilité publique, la Fondation de la Côte est chargée de mettre en œuvre, sur le district de Nyon et une partie du district de Morges, la politique d'aide et de soins à domicile et de déployer des mesures en matière de promotion de la santé et de prévention découlant de la Loi sur l'Association Vaudoise d'Aide et de Soins à Domicile (AVASAD).

La Fondation de La Côte gère 9 centres médico-sociaux (CMS). Notre Commune est rattachée au CMS de Morges-Ouest.

Espace Prévention Morges-Aubonne

Rattaché à la Fondation de La Côte, l'Espace Prévention de La Côte (EP) est un acteur régional du dispositif de prévention et de promotion de la santé du Canton de Vaud.

Les EP s'adressent à tous, de la petite enfance aux seniors.

Notre participation financière, basée sur le nombre d'habitants, représente CHF 2.50/habitant.

6 Transports publics

Les transports régionaux sont financés par les Communes du bassin versant selon un système de coefficients tenant compte de l'offre de transports pour chacune des Communes.

Notre participation est de CHF 92'597.05.

MBC SA

Les Communes le long de la ligne ferroviaire du Bière-Apples-Morges sont représentées au Conseil d'administration des MBC par M. Vincent Jaques, Municipal de Morges, Président et Mme Marie-Christine Gilliéron, Syndique de Hautemorges, Vice-Présidente.

Monsieur Philippe Henriod participe à l'assemblée générale ainsi qu'à une présentation aux communes.

Routes

En participation avec la Commune de Lully, nous avons réalisé un drainage sur la parcelle n° 38 à la Vogéaz du côté des chemins AF (Gare de Chigny à Lully).

L'éclairage sur le chemin des Vignes a été équipé en LED.

Réparation du chemin le long du MBC (DP 1033) en ajoutant du vieux ballast de ligne MBC.

Nous avons également procédé à la réparation d'une gueule de loup sur le chemin DP 1045 dans le chemin des Vignes.

Parcs, promenades, cimetière

Pose de deux cascades fleuries ainsi que la création de deux massifs fleuris sur la place du Village.

Trois bacs à fleurs ont été posés sur les modérateurs se trouvant dans le haut du village.

7 Protection de l'environnement

Valorsa SA

Depuis 1969, la société Valorsa, située à Penthaz, a reçu le mandat, au travers d'une convention, d'aider notre Commune à gérer ses déchets. Comme pour les 95 Communes situées entre l'Ouest lausannois et la Vallée-de-Joux, notre Commune dispose d'un appui technique et administratif pour trouver les meilleures solutions possibles afin d'éliminer les déchets en respectant la législation.

Le président de cette société est M. Gregory Wyss.

La Municipalité est représentée par M. Philippe Henriod à l'assemblée générale de Valorsa et de CRIDEC.

Quantités de déchets récoltés sur le territoire de notre Commune

Genre de déchets	2022/tonnes	2023/tonnes	2024/tonnes	2025/tonnes
Ordures ménagères	83,61	86,09	83,24	83,71
Déchets végétaux	101,00	82,90	90,00	44,30
Déchets méthanisables	85,36	97,88	92,05	90,72

La taxe déchets est restée fixée à CHF 85.- pour les habitants.

Les parents de 13 jeunes enfants ont bénéficié de sacs gratuits pour un total de 102 rouleaux de 17 litres.

Une vente de sacs de compost a été organisée le 15 mars 2025. 43 sacs de 25 litres et 87 sacs de 40 litres ont été commandés.

Collecte des déchets méthanisables

Une moyenne de 92,62 kg de bio-déchets par habitant a été récoltée. A titre de comparaison, la quantité moyenne de déchets organiques livrés correspond à environ 65 kg par habitant sur un bassin de population de 300'000 habitants des Communes affiliées à Ecorecyclage situé à Lavigny.

Ces matières organiques sont une importante source d'énergie renouvelable. Elles sont valorisées et transformées en biogaz et en compost.

Déchèterie intercommunale de Riond-Bosson (Morges)

La Municipalité est représentée par M. Philippe Henriod. Il a participé à une séance avec les représentants des communes concernées.

Traitement des eaux usées

ERM

Nous faisons partie de l'ERM (Association intercommunale pour l'Epuration des eaux usées de la Région Morgienne) qui regroupe 15 Communes.

Cette association est présidée par M. Christian Maeder, Syndic d'Ecublens et dirigée par Mme Caroline Villard.

La Municipalité est représentée M. Philippe Henriod au Conseil intercommunal. Il a participé à 2 séances.

Réseau communal

Nous avons procédé à la mise en séparatif dans la partie centre du village, quartier Banniaz.

Curage et passage de la caméra dans le secteur rose (zone 2, Louye-Carolet-Bon et Verger).

Cours d'eau et digues

Curbit

Suite aux inondations du 25 juin 2024, la pose d'un enrochement dans le Curbit au niveau du vieux moulin a été réalisé.

L'accès ainsi que le pont sur la Morges entre les communes de Vufflens-le-Château et Monnaz ont été réparés.

Un tronçon du canal, à l'entrée nord du village, a été débroussaillé et curé.

SERVICES INDUSTRIELS

Service des eaux

AVM

La gestion de l'eau et la facturation de celle-ci aux particuliers sont assurées par l'AVM, Association intercommunale d'Alimentation en eau potable du Vallon de la Morges, pour les Communes de Hautemorges (village de Bussy-Chardonney), Chigny, Clarmont, Echichens (village de Monnaz), Vaux-sur-Morges, et Vufflens-le-Château.

Le Comité de direction est présidé par M. Charles-Henri de Luze, Syndic de Chigny. M. Yves-Alain Falcy est membre du comité de direction et délégué à l'assemblée générale de la SAGEP (SA de Gestion des Eaux du Penezy).

La Municipalité est représentée au Conseil intercommunal par Mme Sylvie Nussbaum et M. Philippe Henriod (2 séances). Une des séances a eu lieu dans notre village et présidée par un Municipal.

L'eau de source fournie à notre population provient du Bois de St-Pierre (Sévery-Vullierens), du Bochat (hauts de Bussy-Chardonney) et des forêts et plaine entre Froideville et Yens. La ville de Morges peut assurer en cas de nécessité un complément en eau provenant de la nappe du Morand à Montricher.

En prévision d'une année sèche, le niveau d'eau des nappes phréatiques a été strictement contrôlé afin d'éviter qu'une diminution du débit des sources ne nécessite la mise en place de restrictions d'eau et une alimentation en eau principalement par de l'eau en provenance de la ville de Morges.

Subventions

26 demandes de subventions, dont 17 demandes pour des vélos à assistance électrique, ont été soumises à la Municipalité dans le cadre du règlement sur le fonds communal pour encourager les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

Les demandes de subventions pour des installations visant à la transition vers des énergies renouvelables sont en nette baisse par rapport aux années précédentes.

Le versement de la subvention intervient à la fin des travaux, sur présentation des factures.

CHF 20'185.- de subventions ont été versées en 2025 après l'achat de 17 vélos à assistance électrique, 7 poses de panneaux solaires photovoltaïques, 1 pose de pompe à chaleur sol-eau (géothermie) et 1 amélioration thermique.

TRAVAUX

Service de l'urbanisme

Le Plan d'Affectation Communal (PACom) entré en vigueur le 20 février 2023 a permis de mettre en place des nouveaux projets de construction.

Police des constructions

Police des constructions

La Municipalité fait appel à ses mandataires pour effectuer les contrôles de conformité des projets de constructions, des dossiers thermiques, des diagnostics amiante et toutes les mesures de prévention exigées par la législation ainsi que le contrôle final des constructions.

6 permis de construire/démolir ont pu être délivrés et 4 permis d'habiter/utiliser ont été octroyés.

Protection des arbres

19 autorisations ont été délivrées pour l'abattage de divers arbres selon les dispositions du règlement communal.

8 Economie publique

Terrain

Les surfaces agricoles et arboricoles représentent 14,93 hectares et sont louées aux entreprises agricoles de notre village.

Forêts

Les forêts se situent dans les ravins de la Morges. Elles sont régulièrement entretenues. Elles permettent la vente de bois de feu. En 2025, les forêts ont fourni 23 stères de bois de feu dont 22 ont vendus aux habitants.

La gestion et l'exploitation des forêts sont gérées par le triage Ballens – Mollens.

Vignes

Notre vigne de 0,42 hectares situés en Jérusalem, est exploitée par Perey Vignerons-encaveurs. Elle est également appelée « Vigne des célébrités ».

Une vente du vin est réalisée par souscription et sa distribution est organisée dans le courant du mois de juin.

En 2025, 54 cartons de 6 bouteilles de vin blanc élevé par la Cave de la Côte à Tolochenaz et 42 cartons de 6 bouteilles de vin rouge élevé par la société Bolle et Cie à Vufflens-le-Château ont été vendus aux habitants.

Bâtiments communaux

La grande salle de la Maison villageoise ainsi que le local du Blétru, situé dans l'abri de protection civile, peuvent être loués par les habitants à un tarif préférentiel.

La grande salle, le local du Blétru, la salle du Curbit et la salle du Conseil sont mis gracieusement à disposition des sociétés locales.

Maison villageoise

La maison villageoise a été utilisée pour quatre soirées du chœur d'hommes « La Concorde » en avril, pour un vide dressing en mai, pour une soirée « la roue de la chanson » en octobre, un vide-dressing en novembre ainsi que pour les séances du Conseil général. Elle est également utilisée pour diverses autres manifestations.

Association Morges Région Tourisme

Le tourisme du district de Morges est géré par l'association « Morges Région Tourisme » dont 51 communes sont membres.

Cette association est présidée par M. Yves-Etienne Kahn et dirigée par Mme Jacqueline Ritzmann.

La Municipalité est représentée par M. Yves-Alain Falcy aux assemblées.

Morges Région Tourisme (MRT) promeut le concept du « Slow destination » avec une identité d'acteur incontournable du tourisme lent qui rallie tous les acteurs du tourisme autour du slogan « prendre le temps et savourer l'instant dans la nature, l'art de vivre, le patrimoine et la culture ».

Notre cotisation à cette association, basée sur le nombre d'habitants, représente CHF 3.-/habitant.

Autres

Notre Commune est également membre de Vaud Rando.

Chaque année elle parraine également la Fête de la Tulipe en finançant un massif de 1'000 bulbes pour un montant de CHF 400.-.

9 FINANCES

La Commission de gestion et finances contrôle le budget et les comptes. De plus une visite en relation avec un poste budgétaire est organisée chaque année avec la participation de la Municipalité.

Dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence de CHF 15'000.- par rubrique budgétaire :

- Pas utilisée.

Autorisation de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles et de droits réels immobiliers jusqu'à concurrence de CHF 50'000.- par cas :

- Pas utilisée.

Autorisation d'acquisition de participations dans les sociétés commerciales jusqu'à concurrence de CHF 50'000.- par cas :

- Pas utilisée.

Autorisation de plaider :

- Pas utilisée.

Charges cantonales

Les diverses charges cantonale (facture sociale, péréquation financière) s'élèvent à un montant total des charges pour l'année 2025 à CHF 3'737'848.- alors que le budget 2025 était de CHF 2'636'250.-.

CONCLUSIONS

Compte tenu de ce qui précède, la Municipalité a l'honneur de vous prier, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE VUFFLENS-LE-CHÂTEAU

- vu le préavis N° 04/06/26 de la Municipalité,
- entendu le rapport de la Commission des finances et de gestion,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'année 2025.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 4 mai 2026.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :	La Secrétaire :
P. Siegwart	M. Champod

Adopté par le Conseil général dans sa séance du 22 juin 2026.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président :	Le Secrétaire :
D. Kowalski	A. Etchegaray